

Manne du matin - 5 Octobre - Ne refuse pas un bienfait...

"Ne refuse pas un bienfait à celui qui y a droit, quand tu as le pouvoir de l'accorder. Ne dis pas à ton prochain: Va et reviens, demain je donnerai! quand tu as de quoi donner." - Proverbes 3:27-28

Nous qui sommes possesseurs du suprême bien qu'est la Parole de Dieu, nous ne devons pas la garder pour nous, ni la retenir loin de ceux à qui elle appartient. Christ a donné Sa vie et Dieu a envoyé Sa Parole à tous les hommes, sans exception. Ils ont le droit de le savoir. L'apôtre Paul l'a compris, et il écrit aux Romains qu'il se doit aux Grecs et aux barbares, aux savants et aux ignorants et que, pour autant que cela dépend de lui, il est prêt à annoncer l'Évangile aux païens de Rome.

Ce sentiment de nos obligations et de nos responsabilités envers nos semblables est un fruit de l'Esprit de Dieu dans nos cœurs. C'est l'expression de notre amour et de notre reconnaissance à Dieu. Que ce sentiment soit permanent, et qu'en pensant à tout ce que Dieu nous a donné, nous comprenions aussi ce que nous devons au monde et à nos semblables, qui n'ont pas nos privilèges!

"Quand tu as le pouvoir de l'accorder" veut dire aujourd'hui, car c'est aujourd'hui que nous avons la possibilité d'accorder un bienfait. Demain ne nous appartient pas; si nous sommes vigilants et prêts à l'action, nous ne laisserons passer aucune occasion. Ne remettons donc pas à plus tard ce que nous pouvons faire aujourd'hui. Que de temps est perdu, que d'opportunités passent, que d'actes que Dieu inspire sont sacrifiés à la fatale habitude de dire: "Je le ferai une autre fois, cela peut attendre." Dans la majorité des cas, nous ne faisons pas du tout ce que nous avons ajourné en nous excusant ainsi.

Mais cette habitude est plus grave encore quand il s'agit du salut de notre prochain. "Ne dis pas à ton prochain: Va et reviens, demain je donnerai!" Comment pouvons-nous parler ainsi? Savons-nous ce que sera demain? Quand il y a possibilité d'agir pour le bien spirituel ou matériel de nos semblables, hâtons-nous de le faire. Qui sait si cette occasion se renouvellera? Conformons donc nos vies à ces paroles: "Ne refuse pas un bien-fait à celui qui y a droit, quand tu as le pouvoir de l'accorder."

Méditation biblique quotidienne par H.E. Alexander

Ed. Maison de la Bible www.maisonbible.net E-mail: commande@maisonbible.net

Hormis les exceptions indiquées, les textes bibliques sont tirés de la Bible Segond 1910.

Abréviations:

V.O. = version Osterwald

V.D. = Version Darby

V.A. = Version Autorisée anglaise (traduction)